



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES**

Séance du 30 Janvier 2020

Question n°9

Autorisation de création de « Kit foyer zéro déchet »

L'an deux mille vingt, le **30 Janvier** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 16 Janvier 2020.

17 délégués titulaires sur 29 étaient présents et 3 étaient représentés formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Emile EHRET, Eliane FARNY, Denis KUNTZMANN, Marc LERCH, Didier SANSIG, Félice ZWINGELSTEIN, Gilles HEINRICH, Michel JACOBBERGER, Jean-Claude MILLE, Jean-Luc ANDERHUEBER, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL, Eric PARROT, Alphonse M'BOUKOU.

Étaient représentés : Henri STASCHE pour Jérôme FINCK, Carlo SCHWEITZER pour Richard MAZAJCZYK, Odile RICHARD pour Thierry STEINBAUER

Étaient Excusés : Maurice COURTOIS.

Étaient Absents : Francis LIECHTELE, Michel GALMICHE, Michel TRITRE, Jean PAOLI, Luc SENGLER, Pascal PETITJEAN, Jean-Pierre BRINGARD, Christophe GEORGES.

Secrétaire de séance : Hervé GRISEY

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	20

Vote		
Pour	Contre	Abstention
20	0	0

Date de Convocation : 16 Janvier 2020

Date d'affichage : 7 Février 2020

DELIBERATION

Vu la loi Grenelle 2 du 1^{er} Janvier 2012,

Vu le Décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés,

VU la délibération n°10 du 28 Février 2019 définissant le Plan Local de Prévention 2019-2021,

La loi Grenelle 1 a fixé des objectifs de réduction des quantités d'ordures ménagères et de recyclage des déchets. La loi Grenelle 2 a rendu obligatoire l'adoption d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) au 01.01.12, avec un décret entré en vigueur le 14 septembre 2015.

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, le SMICTOM met en place des actions qui consistent à promouvoir auprès des particuliers et des associations une démarche écoresponsable, en favorisant l'utilisation de matériel réutilisable et la prévention de la production de déchets.

Suite au succès de l'opération d'accompagnement de foyers au « zéro déchet » réalisée en 2018 et en complément des animations prévues en 2020 notamment l'exposition « Qui a tué ma poubelle ? », le SMICTOM souhaite proposer un kit composé de différents objets permettant à tous de se lancer dans le zéro déchet dans son quotidien.

2 modèles de kit seraient proposés :

- un kit pour les foyers avec enfant(s),
- un kit pour les foyers sans enfant.

Le contenu de chaque kit est détaillé dans les tableaux ci-après.

Pour cette première opération, 10 unités de chacun des kits seraient proposées avec une prise en charge financière de 50 % de la part du SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne ; les 50 autres % restant à la charge de l'acquéreur.

L'acquisition d'un kit sera réservée exclusivement aux particuliers domiciliés dans l'une des communes du SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne.

Un seul kit pourra être acquis par foyer (même nom, ou même adresse).

Contenu du kit 0 déchet "foyer sans enfant"				
Contenu	Coût	Quantité max/kit	Coût par kit	Coût pour 10 kits
Lot de 5 sacs à vrac dont 2 gradués	4.8	2.0	9.6	96.0
Lot de 5 lingettes réutilisables	5.0	2.0	10.0	100.0
filet de lavage	4.9	1.0	4.9	49.0
Gourde en inox qwetch 0,5 L	24.9	1.0	24.9	249.0
Bouteille en verre avec bouchon	2.0	1.0	2.0	20.0
Kit découverte Droguerie écologique ou lessive	21.0	1.0	21.0	209.5
Lot de 3 emballages beeswrap	18.2	1.0	18.2	182.0
Sac avec logo SMICTOM	0.0	1.0	0.0	0.0
Total SMICTOM max			90.6	905.5
Total SMICTOM avec prise en charge usager 50 % /kit max			45.3	452.8

Soit un montant de **45.30 €** pour l'usager pour le kit « foyer sans enfant ».

Contenu du kit 0 déchet "Foyer avec enfant(s)"				
Contenu	Coût	Quantité max/kit	Coût par kit	Coût pour 10 kits
Lot de 5 sacs à vrac dont 2 gradués	4.8	2.0	9.6	96.0
Lot de 5 lingettes réutilisables	5.0	2.0	10.0	100.0
filet de lavage	4.9	1.0	4.9	49.0
Gourde en inox qwetch 0,5 L	24.9	1.0	24.9	249.0
Gourde enfant Loopy 0,45 L	13.9	1.0	13.9	139.3
Bouteille en verre avec bouchon	2.0	1.0	2.0	20.0
Kit découverte Droguerie écologique ou kit lessive	21.0	1.0	21.0	209.5
Lot 6 pailles en bambou avec goupillon	10.9	1.0	10.9	109.0
Lot de 3 emballages beeswrap	18.2	1.0	18.2	182.0
Pack de 3 gourdes réutilisables	14.9	1.0	14.9	149.0
Sac avec logo SMICTOM	0.0	1.0	0.0	0.0
Total SMICTOM max			130.3	1302.8
Total SMICTOM avec prise en charge usager 50 % /kit max			65.1	651.4

Soit un montant de **65.10 €** pour l'usager pour le kit « foyer avec enfant(s) ».

Soit un montant maximal à charge du SMICTOM de **1 104,20 €** pour les 20 kits pour cette première opération.

L'opération, inscrite dans l'appel de fonds 2020, est financée sur le reliquat des 15 000 € dédiés aux animations 2020.

Les foyers qui feront l'acquisition d'un kit auront également la possibilité d'emprunter des livres sur le « zéro déchet » afin de parfaire leurs connaissances.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser l'opération « kit foyer zéro déchet » aux conditions détaillées ci-avant,
- D'autoriser le Président à créer la régie correspondante,
- D'autoriser le Président à réaliser l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,
Patrick MIESCH



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
et de la publication le

7 Février 2020

4 Février 2020